

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Duprey, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Cranoly, M. Bluteau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 18-02 du 8 juin 2023

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AFFECTÉES AUX DÉPLACEMENTS DES CLUBS DE NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – AVENANT ET CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-XI-73 du 5 novembre 2015, fixant les critères d'attribution des subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de droit commun « clubs de niveau national » et « clubs de niveau international »,

Vu sa délibération n°13-2 du 30 janvier 2020 fixant pour les clubs de niveau national et international les nouvelles modalités d'intervention effectives au 1er janvier 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2023 pour un montant total de 462 900 euros aux associations selon la répartition figurant en annexe à la délibération, subventions affectées à la participation des associations à des championnats nationaux, européens et internationaux intervenus en 2022 ;

- APPROUVE les conventions, dont projet ci-annexé, à conclure avec les associations suivantes :

- Association Iznogood,
- Association Tremblay Athlétic Club (sections Taekwondo, Volleyball, Echecs, Athlétisme, Basketball, Gymnastique sportive et Badminton)

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Club Sportif de Noisy-le-Grand Roller Skating ;



- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer lesdits avenant et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*